



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1^{er} étage

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07

UNSA@cus-strasbourg.net

UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/>

UNSA UD 67 : <http://unsaud67.facite.com/>

Février 2010 - N° 32

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



PLAN PISCINES 2010-2020

Lors d'une réunion qui s'est tenue le **29 janvier 2010** sous la présidence de M. Robert HERRMANN, le **Plan «Piscines» 2010-2020** de la CUS nous a été présenté (*il fait l'objet de 2 articles dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 30 janvier 2010*).

Jusqu'en **2020**, toutes les piscines de la CUS seront **renovées** et **modernisées**. De sérieuses mises aux normes s'imposent notamment pour nombre d'entre elles.

Jusqu'en **2014**, seront concernées :

- la piscine du **Wacken**, qui deviendra une piscine nordique, ouverte toute l'année,
- la piscine d'**Ostwald**,
- la piscine de la **Kibitzenu**, qui comportera un bassin supplémentaire,
- la piscine de **Lingolsheim**.

Un sort spécial sera réservé à l'**Etablissement des bains municipaux** (piscine du Boulevard de la Victoire). Une étude d'aide à la décision sera menée sur 6 mois. Cette étude portera notamment sur le mode de gestion de l'établissement. Si l'on doit en croire les propos recueillis dans les DNA auprès des élus, cet établissement ne devrait plus être géré en régie.

Les **33 collègues**, qui sont actuellement affectés à la piscine du Boulevard de la Victoire, seront donc **à reclasser** !

La question du sous-effectif dans les piscines apparaît a posteriori assez surréaliste.

D'autant plus qu'il y a fort à parier que la gestion de la nouvelle piscine, construite à partir de **2013**, fera l'objet d'une délégation de service public.

HARO SUR LES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES !

La CFDT veut **«réfléchir aux conditions d'unification»** des régimes de retraite du privé et des fonctionnaires et ouvre la porte à une **remise en cause du mode de calcul** de la **retraite des fonctionnaires**, basé sur les six derniers mois de salaire.

L'**UNSA** ne peut que s'étonner de cette **hâte** à désigner, une fois de plus, les fonctionnaires comme des **«nantis»** qui bénéficieraient de conditions de retraite beaucoup plus avantageuses que les autres Français.

Alors que chacun reconnaît la nécessité pour tous de se remettre à l'ouvrage afin d'assurer enfin la **pérennité** de notre **système de retraite par répartition**, pourquoi désigner à l'avance ceux qui devraient en premier lieu être les victimes expiatoires de la réforme à venir ?

En 2003, lors de la précédente réforme des régimes de retraite, des études avaient démontré que les retraites dans le privé et dans le public étaient de niveau comparable, le taux dit de remplacement (= *retraite perçue/ dernier salaire toutes primes confondues*) étant de l'ordre de **63 à 67%**.

Une des dispositions de la réforme Balladur de 1993 - **la prise en compte des 25 meilleures années d'activité au lieu des 10 meilleures années** - a fait **baissier** de manière **drastique** les **retraites** dans le privé. En sont victimes les non titulaires, mais également tous ceux, fort nombreux, qui ont travaillé dans le privé, avant de rentrer dans la fonction publique.

Devons-nous accepter un nivellement vers le bas de nos retraites ?



CONDITIONS DE TRAVAIL À LA CUS

Lors de la réunion **«Agenda social»** qui s'est tenue le **19 janvier 2010** a été finalisé le **cahier des charges** «type» pour l'appel à candidatures à un **consultant** dans le cadre de l'étude sur les **conditions de travail**, qui concerneront d'abord la Direction des **Sports** et la Direction des **Solidarités** et de la **Santé** (voir **Journal n° 29 de Novembre 2009**).

La démarche globale se déclinera en 5 phases :

1. **Diagnostic/préconisations** : cette première phase s'articulera autour de deux axes :
 - A. Pré-diagnostic avec consultation de l'ensemble des agents de la direction.
 - B. Diagnostic complet et approfondi comprenant des préconisations d'actions.
2. **Restitution** du **diagnostic** et des **préconisations**,
3. **Définition** des **axes de réflexion** à mener et **priorisation**,
4. **Définition** du **plan d'actions** pour la direction,
5. **Mise en œuvre** du **plan d'actions**.

L'intervention du consultant ne concernera que les phases 1.B, 2, 3 et 4.

Le champ d'étude portera sur 6 dimensions : management, tâche et contenu du travail, environnement physique et matériel, organisation du travail, relations de travail, gestion de l'emploi.

La **durée** de la **mission** pour le consultant est fixée à **6 mois**.

Le **démarrage** de la **démarche** est envisagé dans le courant du mois de **mai 2010**.



RÉUNIONS «AGENDA SOCIAL» EN 2010

Les réunions **«Agenda social»** se tiendront en **2010** selon le **calendrier** suivant :

- 13 avril 2010,
- 15 juin 2010,
- 21 septembre 2010,
- 16 novembre 2010,
- 21 décembre 2010.



PROMOTIONS 2010 CATÉGORIE B / COMPLÉMENTS

Nous avons réceptionné le **22 janvier 2010** les **propositions** de l'**administration** pour les **promotions 2010** en ce qui concerne la **catégorie B**.

Étaient jointes des **propositions complémentaires** en ce qui concerne les **catégories A et C**.

En consultant les listes de promouvables, l'**UNSA** a constaté que les lauréats de plusieurs **examens professionnels**, pour lesquels les listes d'admission n'avaient été publiées qu'à la mi-décembre 2009, n'avaient pas été intégrés. Nous avons immédiatement interrogé l'administration à ce sujet. Il nous a été répondu que l'arbitrage n'avait pas encore été rendu. Même réponse en ce qui concerne les **avancements «au choix»** sur l'**échelle 4** (voir **Journal n° 31 de Janvier 2010**).



PROMOTION INTERNE AU GRADE DE RÉDACTEUR

Le problème des **lauréats** de l'**examen professionnel** permettant l'accès au grade de **rédacteur** par la voie de la **promotion interne** a fait l'objet d'une nouvelle question écrite d'un parlementaire (*Assemblée Nationale : question écrite n° 63 735 du 17 novembre 2009*).

Le ministre de la fonction publique a répondu : *«Eu égard au nombre important de lauréats des examens professionnels, qui dépasse effectivement les possibilités de promotion interne, une réflexion a été engagée au sein du Conseil supérieur de la fonction publique sur l'opportunité de proroger une nouvelle fois le dispositif transitoire au-delà de 2011 ou de reconsidérer ces règles de promotion interne. L'accession au grade de rédacteur de ces lauréats sera examinée dans ce cadre.»*

Les intéressés remarqueront qu'il y a une très nette évolution sur le fond de la réponse par rapport à celles apportées aux questions écrites posées il y a un an. La prorogation ou la reconsidération du dispositif n'étaient alors pas envisagées.

Précisons que la réflexion engagée au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale se situe dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B.



RÉGIME INDEMNITAIRE EMPLOIS SPÉCIFIQUES

Lors de la réunion «**Agenda social**» qui s'est tenue le **19 janvier 2010**, l'administration a annoncé que les **remplaçants** des agents bénéficiant d'une **reconnaissance particulière** sous forme d'un **complément de régime indemnitaire** (voir **Journal n° 29 de Novembre 2009**) toucheraient également une **partie** de ce **complément**, fixée en fonction de la durée du remplacement. Les modalités pratiques sont encore à finaliser.

A la liste initiale des bénéficiaires (*chefs éboueurs, gardiens-chefs de musée et gardiens de cimetières*) a été rajouté le poste de **responsable de la logistique funéraire**.



COMPTES ÉPARGNE-TEMPS À LA CUS

Lors de la réunion «**Agenda social**» qui s'est tenue le **19 janvier 2010**, l'**UNSA** a demandé que :

- les agents puissent bénéficier de la **monétisation** de leur **compte épargne-temps** (voir **Journal n° 30 de Décembre 2009**),
- le **dispositif** en vigueur à la **CUS** soit adapté sur la base du **décret** modifiant le **compte épargne-temps**, publié vers le **2^e trimestre 2010**.

Avant tout changement du dispositif CUS du compte épargne-temps (*pour l'améliorer !*), il a été décidé d'attendre la publication du nouveau décret, pour pouvoir le prendre en compte. Ce qui répond à la demande de l'**UNSA**.

Il a par ailleurs été convenu de proposer un amendement à leur «contrat» aux **49 titulaires** d'un compte épargne-temps arrivant à échéance en **2010** (*ces 49 collègues totalisent ensemble **4 050 jours** sur leurs comptes épargne-temps*).

La CGT ayant demandé que les comptes épargne-temps ne puissent plus être alimentés par des congés de délassement (*10 jours par an*), l'**UNSA** a vivement réagi contre Nous avons été entendus !

Pour être informé(e) plus **complètement** et plus **rapidement**, consultez notre site **Internet**, très régulièrement mis à jour. Vous pouvez y accéder par **Intranet CUS**, en sélectionnant successivement :

1. Liens internet utiles
2. Syndicats



DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

Dans un communiqué du **20 janvier 2010**, l'**UNSA Territoriaux CUS** a demandé le **maintien** de la **délégation de l'action sociale** à la **Ville de STRASBOURG** (voir **Journal n° 31 de Janvier 2010**).

«Lors de son assemblée plénière du 15 décembre 2009, le Conseil Général du Bas-Rhin a débattu de la délégation de l'action sociale à la Ville de STRASBOURG.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a menacé de mettre fin à cette délégation, la demande de financement par la Ville de STRASBOURG de 39 postes faisant l'objet d'un désaccord.

Le syndicat **UNSA Territoriaux** de la Communauté Urbaine de STRASBOURG regrette que les 200 agents de la Direction des Solidarités et de la Santé de la CUS concernés - travailleurs sociaux et personnels administratifs notamment - soient «pris en otage» dans ce dossier.

L'**UNSA Territoriaux CUS** demande le **maintien** de la **délégation de l'action sociale** à la **Ville de STRASBOURG**.

Le transfèrement de missions, actuellement assurées avec compétence et professionnalisme par des agents de la CUS, au Conseil Général du Bas-Rhin n'apporterait aucun plus aux habitants de STRASBOURG.

Bien au contraire, pendant de nombreux mois, ce transfèrement déstabiliserait le fonctionnement des services concernés, d'ailleurs aussi bien au niveau de la Communauté Urbaine de STRASBOURG que du Conseil Général du Bas-Rhin. La qualité du service public en pâtirait vraisemblablement.

L'**UNSA Territoriaux CUS** a noté avec satisfaction que le Maire de STRASBOURG a proposé au Président du Conseil du Bas-Rhin, à l'occasion des vœux au personnel le 18 janvier 2010, de reprendre les discussions au sujet de la délégation de l'action sociale.

Le syndicat **UNSA Territoriaux** de la Communauté Urbaine de STRASBOURG fait le vœu que ces discussions aboutissent, au bénéfice aussi bien des 200 agents de la CUS, qui sont actuellement dans l'incertitude, que des habitants de STRASBOURG, qui ont droit au maintien d'un service public de qualité.

Dans son intervention du 19 janvier 2010 devant le Sénat, l'ancien Président du Conseil Général du Bas-Rhin a d'ailleurs cité en exemple le Conseil Général du Bas-Rhin qui «a délégué à Strasbourg l'exercice de ses compétences sociales, pour gagner en clarté et en efficacité.» **On ne peut mieux dire !**»

L'essentiel de ce communiqué a été repris dans un article des **Dernières Nouvelles d'Alsace** du **21 janvier 2010**.

Garantir nos retraites Objectif UNSA

Nous proposons

Accroître
les financements

Améliorer
l'emploi des séniors

Intégrer
la pénibilité des métiers

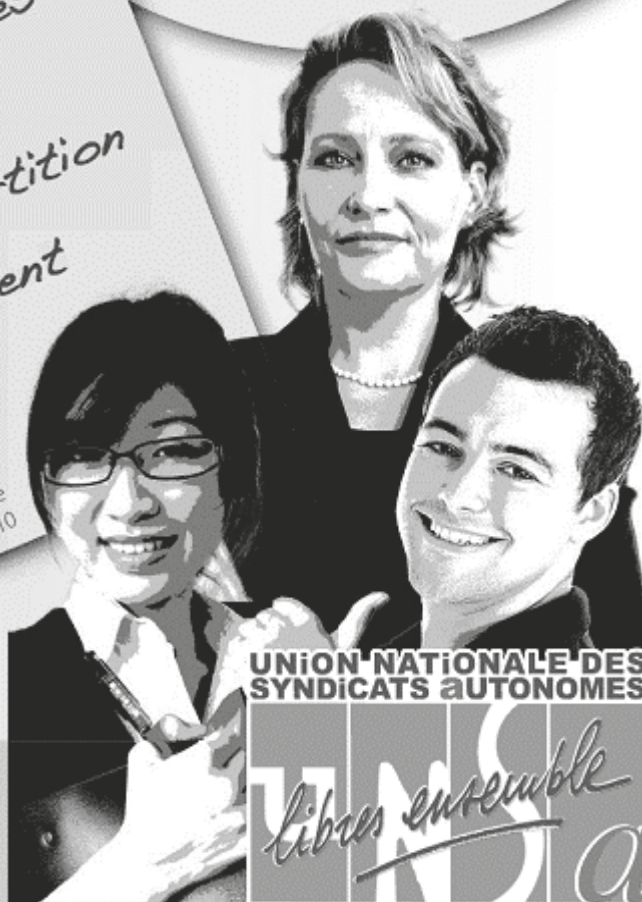
Stopper
la baisse des retraites
et pensions

Garantir
la retraite par répartition
et les taux
de remplacement

Ne pas jeter sur la voie publique
janvier 2010

Nous refusons

- ▶ la remise en cause de la retraite à 60 ans
- ▶ l'aggravation des inégalités d'accès aux droits à la retraite
- ▶ la paupérisation des retraité(e)s
- ▶ la dégradation des retraites du privé et du public



UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

libres ensemble
UNSA

www.unsa.org

Pour l'UNSA, garantir les retraites
c'est traiter des vrais problèmes